



DEL 26-001

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 27 janvier 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 27 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L’an deux mille vingt six

Le trois février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGE, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 10 février 2026

et que la convocation au Conseil a été faite le : 27 janvier 2026.

EXCUSÉS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippine DANGREUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

**OBJET : Débat d’orientations budgétaires
Rapporteur : Fanny PIRA**

L’article 93 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a modifié l’article L 2312-1 du CGCT, désormais «[...] Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l’exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l’évolution et les caractéristiques de l’endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l’examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L. 2121-8 ».

Sur la base d’éléments issus des orientations de la loi de finances 2026 relatives au financement des collectivités locales, d’une part, et la situation financière de la commune d’autre part, ce document est conçu pour permettre un débat préparatoire au vote du budget 2026.

Le DOB ne fait pas l’objet d’un vote d’approbation, il fait simplement l’objet d’un vote destiné à indiquer qu’il s’est effectivement tenu.

En vue de la tenue de ce débat, un rapport d’orientations budgétaires pour 2026 est établi.

Principaux éléments pour la commune :

Le résultat de fonctionnement provisoire s’élève à 842 000 €.



Pour 2026, les perspectives pour la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Hausse des dépenses de fonctionnement pour 2026 principalement liée aux dépenses de personnel : mise en place de la participation à la mutuelle santé des agents (provision de 9 000€) et augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (26 000€), augmentation de l'assurance statutaire (20 000€)
- Les changements de chaudières et efforts consentis sur les températures du chauffage produisent leurs effets et permettent de contenir l'augmentation du coût des fluides.
- Une forte incertitude règne sur le montant des dotations de l'Etat. La baisse est estimée à 44 000€. L'évolution des bases d'imposition (+ 0.8 %) est moins marquée que les années précédentes.
- Toutefois, une recette exceptionnelle viendra compenser cette baisse : vente de l'immeuble situé 2 rue Gastelier au Mans (300 000 €)

En termes d'investissements, le principal projet pour 2026 est la rénovation des vestiaires du complexe sportif de l'Ormeau (montant prévisionnel pour 2026 : 1.4 M€)

Les principales autres dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Mise aux normes de la Farandole (PMI) : 148 000 €TTC (travaux + maîtrise d'œuvre)
- Rénovation énergétique de l'école Champ Manon : 181 000 € TTC (travaux + maîtrise d'œuvre)
- Investissements courants : passage à Windows 11, sécurisation des écoles, accessibilité du local CCAS, matériel des services techniques, etc

Ces projets seront financés par des subventions, le FCTVA et des excédents de fonctionnement des années antérieures, et des demandes de subventions dont les montants seront inscrits au budget après obtention :

- Rénovation énergétique de Champ Manon : 112 000 €
- La Farandole : 86 000 €

Principaux éléments concernant les locaux commerciaux :

Le budget des locaux commerciaux évoluera comme suit en 2026 :

- Remboursement de l'emprunt : 148 103 euros de capital restant dû.
- Charges de copropriété résultant de la mise en place du syndic de copropriété : 2 268 €
- Location de la case commerciale à la SARL CB (5 292 €TTC) et à la Franquetterie (9 240 €TTC)

Mme Fleury précise que les travaux de la Farandole seront reportés sur 2027 et vont permettre de financer d'autres dépenses.

Le Rapport d'orientation budgétaire et un diaporama de synthèse, présenté en séance, sont joints en annexe.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal atteste que le débat d'orientation budgétaire pour 2026 s'est déroulé.

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 10 février 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Maryse BAYBAY

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY